

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021 A 19 HEURES 30

**Présents:** M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. LOY Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. BONDUEUX Alain, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. NEUVILLE Cédric, 4<sup>ème</sup> adjoint, M. DEWITTE Jean-Pierre, Mme WEILLAERT Aude, Mme VEREECQUE Caroline, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, conseillers municipaux.

**Excusées:** Mme AYELLO Frédérique donne pouvoir à M. Alain BONDUEUX, Mme VANBERTEN Claire donne pouvoir à Mme Sophie BEAUCAMP.

**Absents :** M BODDAERT Joël, M. DEBLIECK Michaël.

A l'ordre du jour

## **Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre**

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations.

## **Rapports d'activités**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les rapports d'activités (USAN, SIROM, SIECF, SIDEN-SIAN ET CCHF) sont disponibles

## **Adhésions au SIDEN-SIAN**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les adhésions au SIDEN-SIAN suivantes :

- Les communes d'**Etaves-et-Bocquiaux (Aisne)** et de **Croix Fonsomme (Aisne)** avec transfert de la compétence **Eau Potable (Production)** par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – **Distribution** d'eau destinée à la consommation humaine)
- Les communes d'**Anizy-le-Grand (Aisne)**, **Brancourt-en-Laonnois (Aisne)**, **Chaillevois (Aisne)**, **Pinon (Aisne)**, **Prémontré (Aisne)**, **Royaucourt-et-Chailvet (Aisne)** et **Urcel (Aisne)** avec transfert de la compétence **Assainissement Collectif**.
- Les communes d'**Arleux (Nord)**, **Haspres (Nord)**, **Helesmes (Nord)**, **Herrin (Nord)**, **La Gorgue (Nord)**, **Lauwin-Planque (Nord)**, **Marchiennes (Nord)**, **Obrechies (Nord)**, **Corbehem (Pas-de-Calais)**, **Fleurbaix (Pas-de-Calais)**, **Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais)**, **Haucourt (Pas-de-Calais)**, **Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)** et **Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais)** avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

Les adhésions au SIDEN-SIAN sont validées par le Conseil Municipal à l'unanimité.

## **Modifications des statuts de la CCHF**

La Communauté des Hauts de Flandre a entrepris une modification de ses statuts lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 septembre dernier. L'assemblée a validé à l'unanimité les modifications.

Monsieur le Maire donne lecture des modifications qui peuvent être distinguées en 4 catégories et demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis favorable ou défavorable. Après débat, un avis favorable a été donné à l'unanimité.

## **Point sur les finances**

Monsieur le Maire donne lecture de la situation des finances de la Commune. Il précise que les mandats et titres de la section d'investissement sont à faire au plus tard le 10 décembre 2021. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune ne pourra pas mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget sauf si le Conseil Municipal l'autorise. Après débat, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 soit 139 853€.

## **Médiathèque**

À la suite de la rencontre entre élus du 19 octobre 2021. Un avenant relatif à la prolongation de la convention intercommunale entre les communes de Bamebecque, Oost-Cappel et Rexpoëde du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 ou pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 a été proposé sur les mêmes critères que les années précédentes. Après débat, il est décidé de valider l'avenant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Conseil Municipal décide de conventionner de la façon suivante :

Participation de 2€ par habitant pour les acquisitions .

Pas de participation pour les animations

Les visites de classes seront programmées selon les demandes des écoles

Les présences de la coordinatrice se feront pendant les heures d'ouvertures de la Médiathèque.

### Délibération pour le terrain du CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a fait l'acquisition en 1986 du terrain étant destiné aux vocations sportives principalement (Terrain de football). La commune étant l'utilisatrice principale de ce terrain, il avait été décidé que celle-ci verse un loyer annuel au CCAS. Ce loyer de 1307,25€ était versé de la façon suivante (un titre de 1295,85€ et un titre de 11,43€). Pour 2021, le service de gestion comptable demande qu'une délibération soit prise afin de faire un versement global de 1307,25€. Le Conseil Municipal valide ce versement global.

### Taxe sur les terrains constructibles

Monsieur le Maire explique qu'une taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles peut être instituée par les communes. Il propose que le Conseil Municipal délibère sur la mise en place de cette taxe après la validation du PLUI.

### DKpulse

Un bus de ville réformé a été équipé pour accueillir sur prescription médicale des personnes souffrant de pathologies ou des personnes éloignées du sport, et leur proposer un service de rééducation sportive au plus proche de leur domicile. Le bus est également utilisé comme outil de prévention de la sédentarité et de promotion de l'activité physique. DKpulse propose de se déplacer à Bambecque le lundi et jeudi de 9h à 12h à partir du 10 janvier 2022 pour une période de deux mois. La commune peut participer financièrement afin d'alléger ou prendre en totalité la participation demandée (5euros). Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas participer financièrement à cette action.

### Travaux divers

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si l'étude pour la mise en place de jeux pour les adolescents a avancé. Aucune démarche n'a encore été faite.

L'abri de bus est opérationnel depuis le 15 novembre.

Pour les travaux de l'église, le chantier est à l'arrêt en raison de gros problèmes sur les charpentes. Il y a un déversement de la charpente intérieur. Comme les charpentes n'étaient pas visitables impossible de déceler ce problème en amont. L'entreprise CHEVALIER a établi un avenant pour un montant de 26 348,74€ pour le redressement au niveau des arases des gouttereaux et l'entreprise BATAIS pour la pose d'un échafaudage intérieur de part et d'autre des gouttereaux de nef et la mise en place de protection du mobilier pour un montant de 85 296€. Ces frais supplémentaires peuvent faire l'objet d'une subvention auprès de la DRAC sans certitude de l'obtenir. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la validation des avenants.

Un vote à main levée donne le résultat suivant :

7 voix pour + 1 vote par procuration

3 voix contre + 1 vote par procuration

Il est décidé de valider les devis.

Le lendemain, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que malgré le vote pour la validation des avenants, il prend la décision de ne pas les signer car il refuse de mettre à mal les finances de la commune.

### Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Deux agents recenseurs seront nommés par arrêté municipal.

Monsieur le Maire demande aux élus présents au Conseil d'Ecole du RPI du 15 novembre 2021, si tout s'est bien passé. Monsieur BONDJAEUX fait un compte rendu.

Monsieur le Maire demande un avis sur le maintien ou non des vœux à la population en janvier 2022. Après débat, il a été décidé de maintenir les vœux sauf contraintes sanitaires. La date retenue est le vendredi 7 janvier 2022 à 19 heures.

Grâce à la communication dans la presse sur l'arrivée d'un médecin généraliste, Monsieur le Maire a été contacté par une personne chargée des biens immobiliers de l'évêché pour la maison paroissiale au 12 pace du jeu de paume. Leur souhait est de mettre en location le bien après travaux pour une action sociale. Monsieur le Maire informe que des assistantes maternelles de la commune ont un projet de MAM (Maison d'Assistants Maternelles) et que cela pourrait éventuellement convenir.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu M. & Mme COUSIN, propriétaire de Pizza Dada. Après l'acquisition des murs au 9 route de Bray-Dunes à Bambecque, des travaux ont été lancés. A ce jour, les travaux sont bloqués car il y a une procédure pour malfaçons avec l'entreprise. Monsieur le Maire est intervenu auprès du service économique de la CCHF afin de débloquer la subvention. Une cagnotte LEETCHI sera mise en place.

Monsieur LOY demande à quelle date les illuminations doivent être mise en place, il a été décidé du 7 décembre au 7 janvier.

Monsieur NEUVILLE informe qu'un appel à dons sera mis en place pour l'action du téléthon. Une urne sera mise à disposition en Mairie jusqu'au 10 janvier 2022.

LA SEANCE S'EST LEVEE A 22H10

